



## FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Les informations recueillies par nos soins sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre cabinet, **sous la responsabilité de notre DPO – M. Nébojsa SRECKOVIC** pour la réalisation de notre mission. Elles seront conservées durant 5 ans dans nos archives à compter de la cessation de notre relation commerciale. Les données et documents fournis sont destinés à notre groupe ainsi qu'à nos partenaires financiers et bancaires. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant [reclamation@ns-groupe.fr](mailto:reclamation@ns-groupe.fr) ou à l'adresse postale de notre siège social. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Notre cabinet est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **08 044 733**. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

Les activités d'**IAS** et d'**IOBSP** sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Notre cabinet est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – Courtage « **ANACOFI COURTAGE** », association agréée par l'ACPR pour les activités suivantes ;

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** catégorie courtier IAS et type B, niveau II, en assurance vie et prévoyance. L'analyse du cabinet se limite aux instruments financiers émis ou proposés par nos partenaires avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle rémunérée.

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) dans la catégorie :** Courtier en opération de banque et en services de paiement dans le crédit immobilier via une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché, service de conseil non-indépendant.

L'activité de **Conseiller en Investissements Financiers** est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ;

Notre cabinet est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - **Conseiller en Investissements Financiers** « **ANACOFI CIF** », association agréée par l'AMF pour l'activité de **Conseiller en Investissements Financiers**.

**Notre cabinet fourni des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.**

*Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.*

- **Agent immobilier** porteur de la carte Transaction N° **CPI 2701 2018 000 024 265** délivrée par la CCI Portes de Normandie sans détention de fonds pour compte de tiers. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du *Code Monétaire et Financier* et du *Code des Assurances*.

**Notre Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que notre Garantie Financière sont souscrites auprès de : AIG**  
**Tour CB21 – 16 Place de l'Iris – 92040 PARIS La Défense Cedex**  
**Numéros de contrat : N° RD01202336W**

Pour les montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
- Responsabilité Civile Professionnelle :	<b>300.000 € par sinistre</b> <b>600.000 € Par période d'assurance</b>	<b>1.500.000 € par sinistre</b> <b>2.000.000 € par période d'assurance</b>	<b>500.000 € Par sinistre</b> <b>800.000 € par période d'assurance</b>	<b>150 000 €</b> <b>par période d'assurance</b>
- Garantie financière :	<i>Non appropriée</i>	<b>115 000 € par période d'assurance</b>	<b>115 000 € par période d'assurance</b>	<b>110 000 € par période d'assurance</b>



Notre cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

## MODES DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés avec nos clients seront dans un premier temps les courriers électroniques et la signature électronique, le téléphone puis la correspondance papier.

## NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES EN INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
<b>GROUPE BALZAC ASSURANCES</b> ORIAS : 10 057 958  <b>ALLIANZ, AXA, CARDIF, GÉNÉRALI, NORTIA INVEST, ODDO BHF, SWISS LIFE</b>	Courtier Grossiste	Co- Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance vie ou capitalisation et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites au contrat
<b>ERES GESTION</b> <b>HSBC, LA BÂLOSE VIE PLUS VITIS WEALINS</b>	Assureur	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance vie ou capitalisation et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites au contrat

## NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES EN CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS [SCPI/COMPTE TITRES/FIP/FCPI/FIA ET BIENS DIVERS]

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
<b>123 INVESTMENT MANAGERS, ATLAND VOISIN, EIFFEL INVESTMENT GROUP, ENTREPRENEUR INVEST, FRANCE VALLEY, LA FRANÇAISE, PERIAL ASSET MANAGEMENT, PRIMONIAL REIM, SIGMA GESTION, SOFIDY, TIEPOLO, TOCQUEVILLE FINANCE, VATEL,</b>	Société de Gestion	Commercialisation	Commissions sur les frais d'entrée et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites
<b>NORTIA INVEST</b>	Plateforme CIF	Commercialisation	Commissions sur les frais d'entrée et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites
<b>BANQUE DELUBAC &amp; CIE ODDO BHF UBS</b>	Banque assurance	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites
<b>GRESHAM BANQUE</b>	Banque	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée et rétrocession sur les frais des Unités de Compte souscrites

Notre cabinet fournit sur simple demande les éléments précédents pour tous nos partenaires.



**NS GROUPE**  
Votre gestion financière sur-mesure

**NS GROUPE™ - ÉVREUX**

9 Rue Victor Hugo  
27000 ÉVREUX  
02 32 62 03 98

**NS GROUPE™ - LILLE**

10 rue Faidherbe  
59000 LILLE  
03 20 42 01 17

**NS GROUPE™ - PARIS**

153, Boulevard Haussmann  
75008 PARIS  
01 42 26 50 14

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF, recommandation ACPR du 9 mai 2022 et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013 et 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

**Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :**

**Par courrier : NS CONSEILS Service réclamation 9 RUE VICTOR HUGO 27000 ÉVREUX**

**Tél. : 02 32 62 03 98 ou par courriel : [reclamation@ns-groupe.fr](mailto:reclamation@ns-groupe.fr)**

**Ce service de réclamation est totalement gratuit.**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour le règlement d'un litige à l'amiable, vous avez la possibilité d'avoir recours à un médiateur de la consommation.

**Cette médiation est gratuite pour vous.**

La liste des médiateurs (approuvés par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation-CECM) est consultable sur internet à l'adresse : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

**Médiateur compétent en matière de litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam, 75 009 Paris

**Médiateurs compétents en matière de litige avec un consommateur :**

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75 441 PARIS Cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation, ANM Conso, 2 rue de Colmar 94 300 VINCENNES

Site internet IOBSP : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Site internet IMMOBILIER : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

## MODES DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Au titre de l'étude, le client sera facturé d'un montant forfaitaire d'ouverture de dossier et le montant d'honoraires sera alors précisé dans la lettre de mission sur une base de taux horaire ou au montant des prestations définies dans notre grille de tarification ci-contre.

Si l'étude prévoit la mise en place de solutions génératrices de commissions, **le client sera exempté au prorata des commissions à percevoir du paiement des honoraires d'étude en gestion de patrimoine**, s'il choisit de les mettre en place par le biais de notre cabinet.

**Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci. Le niveau réel des frais payés et de notre rémunération fera l'objet d'une communication affinée, dès lors qu'une proposition ou recommandation sera fournie.**

**Le détail de la rémunération du conseiller par commission, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client sur simple demande. En conséquence votre conseiller délivrera un conseil dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Le client est également informé que l'analyse du conseiller se limite aux instruments financiers émis ou proposés par ses partenaires avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle rémunérée.**

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois que les supports choisis par le client seront connus.

**NS GROUPE™ - SAS NS CONSEILS PATRIMOINE ET FINANCE – 9 rue Victor Hugo 27000 ÉVREUX - Tél : 02 32 62 03 98**

SAS au capital de 152 000 euros - RCS EVREUX 502 881 394 – SIRET 502 881 394 00071 - APE 6622Z - Conseil en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI  
CIF référencé sous le N° E001420 - Association agréée par l'AMF – Courtier en assurance ou de réassurance (COA) et courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) membre de l'ANACOFI courtage, Association agréée par l'ACPR enregistrée auprès de l'ORIAS [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) sous le N° 08 044 733 - ACPR – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 9- Carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds) - N° CPI 2701 2018 000 024 265 par la CCI Portes de Normandie – Contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière de la compagnie AIG.





**TARIFS**

HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIER PARTICULIERS	H.T	T.T.C*	HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIER ENTREPRISES	H.T	T.T.C*
Frais d'ouverture de dossier Gestion de patrimoine Particulier	1 000 €	1 200 €	Frais d'ouverture de dossier Entreprise	1 000 €	1 200 €
Frais d'ouverture de dossier prévoyance Particulier	300 €	360 €	Taux horaire pour les entreprises	250 €	300 €
Taux horaire pour les particuliers	200 €	240 €	Mise en place PEI/ PERCOI	500 €	600 €
Accès aux comptes par internet : forfait annuel	20 €	24 €	Mise en place Intéressement ou Participation standard	1 250 €	1 500 €
Bilan Patrimonial	SUR DEVIS		Mise en place Intéressement sur mesure (minimum de 6 heures)	250 €	300 €
Bilan Prévoyance	SUR DEVIS		Audit de performance des valeurs mobilières	1 000 €	1 200 €
Bilan Successoral	SUR DEVIS		Audit Assurance santé entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Fiscal	SUR DEVIS		Audit prévoyance entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Social	SUR DEVIS		Audit Stratégie d'organisation Entreprise/ Groupe	SUR DEVIS	
Bilan Retraite	SUR DEVIS		Audit sur la rémunération du dirigeant	2 500 €	3 000 €
Assistance à la déclaration de revenus français hors immobilier	540 €	648 €	Pack Assistance à la création de société (SCI, SCP, SARL, SAS, ...)	2 000 €	2 400 €
Assistance à la déclaration de revenus français avec immobilier	720 €	864 €	Recherche de partenaires financiers / levée de fonds	2,00 %	2,40 %
Assistance à la déclaration IFI français	1 080 €	1 296 €	Mandat de recherche de société cible (cession)	SUR DEVIS	
Assistance à la déclaration de revenus étrangers	SUR DEVIS		Mandat de recherche de société cible (acquisition)	SUR DEVIS	
Recherche de financement particulier : Minimum de 2.000 € TTC	1 %	1 %	Recherche de financement entreprise : Minimum de 2.000 € TTC	1 %	1 %
Assistance à la gestion financière Frais sur capitaux conseillés	0,50 %	0,60 %	Assistance à la gestion financière Frais sur capitaux conseillés	0,50 %	0,60 %
Rémunération d'intermédiation sur les placements ASSURANCE VIE/ CAPITALISATION/ RETRAITE/ PRÉVOYANCE	Rétrocession de la compagnie sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat et des fonds investis		Rémunération d'intermédiation sur les placements ASSURANCE VIE/ CAPITALISATION/ RETRAITE/ PRÉVOYANCE	Rétrocession de la compagnie sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat et des fonds investis	
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	5 %	6 %	TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	5 %	6 %

\* Taux de TVA en vigueur

**ATTESTATION DE REMISE**

Rédigé en deux exemplaires, dont l'un a été remis au client.

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

§NOM\_CONTACT§ §PRENOM\_CONTACT§

Signature

§PRENOM\_CONSEILLERS§ §NOM\_CONSEILLERS§

Signature